

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

Le jeudi onze avril deux mil vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle du Casino de SARREBOURG, sous la présidence de Monsieur Roland KLEIN, Président, à la suite de la convocation adressée le 08/03/2024 pour la partie Finances et le 15/03/2024 pour les autres points, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Etaient présents :**

#### Délégués titulaires :

E. DENNY, R. UNTERNEHR, K. LEINEN, P. MARTIN, S. HOLTZINGER, F. KLOCK, F. KLEIN, C. THIRY, D. MARCHAL, M. HENRY, R. RUDEAU, A. STAUB, R. ASSEL, P. MICHEL, A. CHABOT, F. BECK, P. KLEIN, C. GASSER, L. MOALLIC, J-M MAZERAND, J-L NISSE, D. GEORGES, F. BECKER, G. FIXARIS, C. ETIENNE, J. WEBER, J-M WAGENHEIM, J-P JULLY, M-R APPEL, J-L HUBER, N. MANGIN, Z. MIZIULA, P. SINTEFF, J-L CHAIGNEAU, D. LERCH, D. LOUTRE, M. FROELICHER, P. HERRSCHER, R. GILLIOT, M -F BECKER, L BOUDHANE, A. CANFEUR, F. DI FILIPPO, A. JEANDEL, H. KAMALSKI, E. KREKELS, A. MARTY, L. MOORS, P. SORNETTE, S. WARNERY, G. BURGER, J. BARTOLIK, F. BAUMANN, M. BACHET, M. SCHIBY, R. MARCHAL

#### Délégués suppléants :

T. DUVAL, A. MULLER, H. BLONDLOT

#### Délégués titulaires excusés :

N. PIERRARD

#### Délégués titulaires non excusés :

B. JENIE, A. GENIN, M. BARTEL, M. KLEINE, C. SIMERMAN, S. SCHITTLY, A. LITTNER, B. PIATKOWSKI, F. GAUTHIER, J. HICK, B. HELLUY, D. BERGER, H. HELVIG, J-J REIBEL, R. BOUR, B. SIMON, C. ARGANT, H. MORQUE, M-V BUSCHEL, M. POIROT, C. BOUDINET, E. HOLTZCHERER, A. UNTEREINER, J-L RONDOT, B. WEINLING, K. HERZOG, K. COLLINGRO, F. MATHIS, G. BAZARD, N. BERBER, C. BENTZ, V. FAURE, C. HENRY, F. KUHN, C. MARTIN, J-Y SCHAFF, C. ZIEGER, C. VIERLING, R. BIER, S. HORNSPERGER, M. ANDRE, B. JANSON

#### Procurations :

E. RIEHL à M. SCHIBY ; M. PELTRE à R. ASSEL ; C. ERHARD à P. MARTIN ; S. ERMANN à E. DENNY ; G. LEYENDECKER à D. LOUTRE ; B. PANIZZI à L. BOUDHANE ; C. CHRISTOPHE à R. KLEIN

#### Secrétaire de séance :

J-M WAGENHEIM

## ORDRE DU JOUR :

---

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 21/03/2024 ;

### FINANCES

- 2024-51 Comptes administratifs et de gestion 2023 – Budgets Principal, SPAC, SPANC, Bâtiments et GEMAPI
- 2024-52 Affectation des résultats 2023 – Budgets Principal, SPAC, SPANC, Bâtiments et GEMAPI
- 2024-53 Vote des taux de fiscalité directe 2024
- 2024-54 Vote des Budgets 2024

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marc WAGENHEIM a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

---

Les Délégués Communautaires sont appelés à approuver le procès-verbal des séances du Conseil Communautaire du 21/03/2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ledit procès-verbal.

## 2024-51 COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2023 DES BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, BATIMENTS et GEMAPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L2121-31, L2121-14 et D2343-5,

Monsieur Roland KLEIN, Président, présente les comptes administratifs 2023 des Budgets « Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments » et « GEMAPI ».

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire, hors la présence du Président :

- Entendent et arrêtent les comptes de gestion 2023 des Budgets :  
« Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments » et « GEMAPI ».
- Adoptent les comptes administratifs 2023 des budgets :  
« Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments » et « GEMAPI ».

### Budget Principal

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	23 867 510,07 €	24 493 053,53 €	625 543,46 €
Section d'Investissement	3 107 245,20 €	2 327 956,87 €	-779 288,33 €

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

### Budget Assainissement Collectif

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	6 561 761,06 €	6 852 049,55 €	290 288,49 €
Section d'Investissement	7 461 537,63 €	5 682 543,16 €	-1 778 994,47 €

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

### Budget Assainissement non Collectif

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	68 164,75 €	60 077,08 €	-8 087,67 €
Section d'Investissement	- €	2 190,00 €	2 190,00 €

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

### Budget Bâtiments

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	942 336,21 €	909 414,00 €	-32 922,21 €
Section d'Investissement	433 741,27 €	797 891,39 €	364 150,12 €

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

**Budget GEMAPI**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	993 660,54 €	1 125 064,74 €	<b>131 404,20 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	178 813,98 €	232 408,68 €	<b>53 594,70 €</b>

Résultats du vote :

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Marc WAGENHEIM

Le Président,  
Roland KLEIN



## 2024-52 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, BATIMENTS ET GEMAPI

Vu les résultats antérieurs reportés,

Vu les résultats d'exercice 2023 constatés dans les comptes administratifs et de gestion,

Vu les états des dépenses et des recettes engagées et restant à réaliser,

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission des Finances, procède à l'affectation des résultats suivants :

### **Budget « Principal » :**

Le Président présente le résultat 2023 :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2023	23 867 510,07 €	24 493 053,53 €	625 543,46 €
	Résultat 2022 reporté	/	3 429 964,72 €	3 429 964,72 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>4 055 508,18 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2023	3 107 245,20 €	2 327 956,87 €	-779 288,33 €
	Résultat 2022 reporté	/	3 352 117,95 €	3 352 117,95 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>2 572 829,62 €</b>
	Restes à réaliser	2 689 680,00 €	898 500,00 €	-1 737 180,00 €
	<b>Besoin net de la section d'investissement</b>			<b>0,00 €</b>

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2023 au Budget Principal 2024 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement reporté** » la somme de **4 055 508,18 €**
- à la ligne 001 « **excédent d'investissement reporté** » la somme de **2 572 829,62 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### **Budget « Assainissement Collectif » :**

Le Président présente le résultat 2023 :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2023	6 561 761,06 €	6 852 049,55 €	290 288,49 €
	Résultat 2022 reporté	/	665 236,89 €	665 236,89 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>955 525,38 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2023	7 461 537,63 €	5 682 543,16 €	-1 778 994,47 €
	Résultat 2022 reporté	/	3 919 758,15 €	3 919 758,15 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>2 140 763,68 €</b>
	Restes à réaliser	4 860 328,93 €	2 890 948,67 €	-1 969 380,26 €
	<b>Besoin net de la section d'investissement</b>			<b>0,00 €</b>

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2022 au Budget Assainissement Collectif 2023 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement reporté** » la somme de **955 525,38 €**
- à la ligne 001 « **excédent d'investissement reporté** » la somme de **2 140 763,68 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Budget « Assainissement non Collectif » :**

Le Président présente le résultat 2023 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2023	68 164,75 €	60 077,08 €	-8 087,67 €
	Résultat 2022 reporté	/	6 871,63 €	6 871,63 €
	Résultat à affecter			-1 216,04 €
Section d'investissement	Exercice 2023	0,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €
	Résultat 2022 reporté	-5 555,66 €	/	-5 555,66 €
	Résultat à affecter			-3 365,66 €
	Restes à réaliser	1 000,00 €	4 365,66 €	3 365,66 €
	Besoin net de la section d'investissement			0,00 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2023 au Budget Assainissement non Collectif 2024 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **déficit de fonctionnement** reporté » la somme de **1 216,04 €**
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **3 365,66 €**

Résultats du vote :

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Budget « Bâtiments » :**

Le Président présente le résultat 2023 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2023	942 336,21 €	909 414,00 €	-32 922,21 €
	Résultat 2022 reporté	/	1 618 986,33 €	1 618 986,33 €
	Résultat à affecter			1 586 064,12 €
Section d'investissement	Exercice 2023	433 741,27 €	797 891,39 €	364 150,12 €
	Résultat 2022 reporté	/	481 767,37 €	481 767,37 €
	Résultat à affecter			845 917,49 €
	Restes à réaliser	293 500,00 €	64 408,00 €	-229 092,00 €
	Besoin net de la section d'investissement			0,00 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2023 au Budget Bâtiments 2024 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement** reporté » la somme de **1 586 064,12 €**
- à la ligne 001 « **excédent d'investissement** reporté » la somme de **845 917,49 €**

Résultats du vote :

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

## Budget « GEMAPI » :

Le Président présente le résultat 2023 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2023	993 660,54 €	1 125 064,74 €	131 404,20 €
	Résultat 2022 reporté	/	289 377,87 €	289 377,87 €
	Résultat à affecter			<b>420 782,07 €</b>
Section d'investissement	Exercice 2023	178 813,98 €	232 408,68 €	53 594,70 €
	Résultat 2022 reporté	-137 182,06 €	/	-137 182,06 €
	Résultat à affecter			<b>-83 587,36 €</b>
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Besoin net de la section d'investissement			<b>-83 587,36 €</b>

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2023 au Budget GEMAPI 2024 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement** reporté » la somme de **337 194,71 €** (420 782,07 – 83 587,36)
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **83 587,36 €**
- à la ligne 1068 « **affectation aux réserves** » la somme de **83 587,36 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

## **2024-53 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2024**

Le Président rappelle au conseil que, dans le but de réduire la charge résiduelle de la CCSMS liée au coût du déploiement du très haut débit sur le territoire, par délibération n° 2021-23 en date du 25/03/2021, le Conseil Communautaire avait décidé d'augmenter les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises de 6 %.

Or, conformément aux instructions du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts du 12/09/2016, l'augmentation du taux de CFE est liée à celle des taux moyens pondérés de la taxe d'habitation et des taxes foncières constatés l'année précédente sur le territoire de l'EPCI.

Le Président précise, suite à la communication des bases prévisionnelles 2024 et des exonérations décidées dans le cadre de la Loi de Finances 2024, que malgré l'impact de la hausse des bases prévisionnelles, l'évolution des recettes fiscales ne devrait pas être supérieure à +4 % en 2024 avec une grande incertitude sur la CVAE qui est totalement supprimée en 2024 et qui sera compensée par l'octroi d'une fraction de TVA dont les conditions de répartition ne sont pas connues à ce jour.

Le Président propose donc de ne pas modifier les taux pour les taxes foncières ainsi que de la taxe d'habitation mais de poursuivre l'augmentation de la CFE décidée en mars 2021 dans la limite du taux maximal autorisé pour 2024 à savoir 19,13 %.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du Code Général des Impôts,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide :

- De fixer les taux de fiscalité directe locale 2024 comme suit :
  - Taxe d'habitation 2,64 % (*inchangée*)
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties 1,57 % (*inchangée*)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 7,38 % (*inchangée*)
  - Cotisation Foncière Entreprises **19,13 % (augmentation de 1 %)**  
*Lissage sur 10 ans – 8<sup>ème</sup> année*

Résultats du vote : 

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

## 2024-54 VOTE DES BUDGETS 2024 DES BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, SPANC, BATIMENTS, ZA, ZAC DES TERRASSES, TRANSPORT, TOURISME, GEMAPI ET PEPINIERE D'ENTREPRISES

Vu les résultats antérieurs reportés,

Vu les comptes administratifs et de gestion 2023,

Vu les états des dépenses et des recettes engagées et restant à réaliser,

Vu les fiches de calcul du résultat 2023 de l'ensemble des budgets,

Vu les avis favorables de la Commission Finances du 19/03/2024 et du 9/04/2024,

Le Conseil Communautaire, sur avis favorable de la Commission Finances, et après avoir délibéré :

- Adopte le Budget « Principal », le Budget annexe « Assainissement Collectif », le Budget annexe « Assainissement non Collectif », le Budget annexe « Bâtiments », le Budget annexe « ZA », le Budget annexe « ZAC des Terrasses », le Budget annexe « Transport », le Budget annexe « Tourisme », le Budget annexe « GEMAPI » et le Budget annexe « Pépinière d'Entreprises » 2024 , dont l'équilibre financier est présenté comme suit, le vote étant effectué par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement :

### Budget « Principal »

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2024	26 845 346,18 €	25 289 838,00 €
	Résultat 2023 reporté	- €	4 055 508,18 €
	Subvention exceptionnelle du BP		
	Virement à la section d'investissement C/023	2 500 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>29 345 346,18 €</b>	<b>29 345 346,18 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2024	7 360 189,62 €	6 597 369,62 €
	RAR	2 635 680,00 €	898 500,00 €
	1068		- €
	Résultat 2023 reporté	- €	- €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		2 500 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>9 995 869,62 €</b>	<b>9 995 869,62 €</b>

Résultats du vote : 

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### Budget annexe « Assainissement Collectif »

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2024	7 937 469,38 €	7 181 944,00 €
	Résultat 2022 reporté	- €	955 525,38 €
	Subvention exceptionnelle du BP		200 000,00 €
	Virement à la section d'investissement C/023	400 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>8 337 469,38 €</b>	<b>8 337 469,38 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2024	7 471 073,80 €	6 899 690,38 €
	RAR	4 800 328,93 €	2 830 948,67 €
	1068		- €
	Résultat 2023 reporté	- €	2 140 763,68 €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		400 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>12 271 402,73 €</b>	<b>12 271 402,73 €</b>

Résultats du vote : 

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Budget annexe « Assainissement non Collectif »**

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2023	113 783,96 €	115 000,00 €
	Résultat 2022 reporté	1 216,04 €	- €
	Subvention exceptionnelle du BP		- €
	Virement à la section d'investissement C/023	- €	
	<b>Total</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2023	4 000,00 €	4 000,00 €
	RAR	1 000,00 €	4 365,66 €
	1068		- €
	Résultat 2022 reporté	3 365,66 €	- €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		- €
	<b>Total</b>	<b>8 365,66 €</b>	<b>8 365,66 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

**Budget annexe « Bâtiments »**

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2024	936 064,12 €	770 000,00 €
	Résultat 2023 reporté	- €	1 586 064,12 €
	Subvention exceptionnelle du BP		- €
	Virement à la section d'investissement C/023	1 420 000,00 €	
	<b>Total</b>	<b>2 356 064,12 €</b>	<b>2 356 064,12 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2024	3 356 500,00 €	1 319 674,51 €
	RAR	293 500,00 €	64 408,00 €
	1068		- €
	Résultat 2023 reporté	- €	845 917,49 €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		1 420 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>3 650 000,00 €</b>	<b>3 650 000,00 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

**Budget annexe « Zones d'Activités »**

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2024	1 483 918,14 €	1 603 918,14 €
	Résultat 2023 reporté	- €	442 093,52 €
	Subvention exceptionnelle du BP	- €	- €
	Virement à la section d'investissement C/023	562 093,52 €	
	<b>Total</b>	<b>2 046 011,66 €</b>	<b>2 046 011,66 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2024	1 453 918,14 €	2 145 742,76 €
	RAR	- €	- €
	1068		- €
	Résultat 2023 reporté	1 253 918,14 €	- €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		562 093,52 €
	<b>Total</b>	<b>2 707 836,28 €</b>	<b>2 707 836,28 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

**Budget annexe « ZAC des Terrasses »**

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2024	- €	- €
	Résultat 2023 reporté	- €	- €
	Subvention exceptionnelle du BP		- €
	Virement à la section d'investissement C/023	- €	
<b>Total</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2024	- €	300 000,00 €
	RAR	- €	- €
	1068	- €	- €
	Résultat 2023 reporté	300 000,00 €	- €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		- €
	<b>Total</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

**Budget annexe « Transport »**

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2024	1 187 624,76 €	1 053 000,00 €
	Résultat 2023 reporté	375,24 €	- €
	Subvention exceptionnelle du BP		200 000,00 €
	Virement à la section d'investissement C/023	65 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>1 253 000,00 €</b>	<b>1 253 000,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2024	46 299,46 €	60 000,00 €
	RAR	- €	- €
	1068		- €
	Résultat 2023 reporté	78 700,54 €	- €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		65 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

**Budget annexe « Tourisme »**

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2024	1 153 748,35 €	90 500,00 €
	Résultat 2023 reporté	- €	113 248,35 €
	Subvention exceptionnelle du BP		950 000,00 €
	Virement à la section d'investissement C/023	- €	
<b>Total</b>		<b>1 153 748,35 €</b>	<b>1 153 748,35 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2024	304 813,61 €	111 000,00 €
	RAR	69 500,00 €	286 200,00 €
	1068		- €
	Résultat 2023 reporté	22 886,39 €	- €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		- €
	<b>Total</b>	<b>397 200,00 €</b>	<b>397 200,00 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 67    POUR : 67    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

**Budget annexe « GEMAPI »**

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2024	1 612 029,00 €	1 307 059,29 €
	Résultat 2022 reporté	- €	337 194,71 €
	Subvention exceptionnelle du BP		- €
	Virement à la section d'investissement C/023	32 225,00 €	
<b>Total</b>		<b>1 644 254,00 €</b>	<b>1 644 254,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2024	454 534,00 €	422 309,00 €
	RAR	- €	- €
	1068		83 587,36 €
	Résultat 2023 reporté	83 587,36 €	- €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		32 225,00 €
<b>Total</b>		<b>538 121,36 €</b>	<b>538 121,36 €</b>

Résultats du vote : 

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »**

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2024	450 675,10 €	301 750,00 €
	Résultat 2023 reporté	51 074,90 €	- €
	Subvention exceptionnelle du BP		200 000,00 €
	Virement à la section d'investissement C/023	- €	
<b>Total</b>		<b>501 750,00 €</b>	<b>501 750,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2024	116 519,03 €	100 000,00 €
	RAR	10 000,00 €	- €
	1068		- €
	Résultat 2023 reporté	- €	26 519,03 €
	Virement de la section de fonctionnement C/021		- €
<b>Total</b>		<b>126 519,03 €</b>	<b>126 519,03 €</b>

Résultats du vote : 

VOTANTS : 67	POUR : 67	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 20 h 50.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Marc WAGENHEIM

Le Président,  
Roland KLEIN

